



Passeport européen pour une citoyenneté active



Comité économique et social européen

Bienvenue dans l'Union européenne (UE), la première démocratie transnationale et participative au monde!

En tant que citoyen de l'UE vous avez le droit d'agir sur les règles qui s'appliquent à plus de 500 millions de personnes dans les 28 États membres. Peut-être allez-vous dire: c'est très bien, mais en pratique, comment faire entendre ma voix? La présente publication du Comité économique et social européen (CESE) répond précisément à cette question. Vous y trouverez les informations essentielles sur la citoyenneté active et la démocratie participative en Europe.

Ce «Passport européen pour une citoyenneté active» du CESE établit un lien entre d'une part les citoyens, les organisations de la société civile et leurs idées, et d'autre part les institutions de l'UE et les décisions prises à l'échelle du continent. Il regroupe des guides pratiques, des fiches d'information, des documents de fond, des navigateurs et des boîtes à outils concernant les différents moyens de participation, notamment une présentation de l'initiative citoyenne européenne (ICE), le nouveau mécanisme du pouvoir du peuple mis en place depuis quelques années, potentiellement très puissant, transnational, direct et numérique.

La présente publication vise principalement à vous aider et à vous guider afin que vous puissiez faire entendre votre voix. Vous devez commencer par vous poser quelques questions élémentaires: vous intéressez-vous

à un thème relevant véritablement de l'UE ou serait-il préférable de commencer plutôt au niveau local? Si vous décidez d'agir au niveau européen, quel est le moyen le plus efficace et le plus susceptible d'aboutir? Est-ce qu'il serait suffisant d'adresser une lettre à votre député européen ou peut-être devriez-vous présenter une pétition au Parlement européen? Ou pourquoi ne pas adhérer à une organisation de la société civile, voire à un parti politique et être vous-même candidat?

Ce livret (disponible en 23 langues) a été conçu pour vous aider à propos des délais (quand devez-vous être actif), des équipes (à qui devez-vous vous associer) et des outils (quel instrument participatif devez-vous utiliser) en matière de citoyenneté active et de démocratie participative au sein de l'Union européenne.

C'est votre voix! C'est votre Europe! C'est votre passeport pour une citoyenneté active!



- 4 |  **MES CITOYENNETÉS**
Page d'information personnelle
- 5 |  **GUIDE PRATIQUE**
Pour une citoyenneté européenne active
- 8 |  **LE NAVIGATEUR**
Pour le pouvoir du peuple au niveau local, régional, national et transnational
- 10 |  **J'AI MON MOT À DIRE EN EUROPE**
Bienvenue sur la grande scène politique
- 12 |  **COMMENT PROCÉDER**
Vos idées, votre problème, votre calendrier, votre équipe et vos outils
- 14 |  **LES QUESTIONS EUROPÉENNES**
De l'agriculture à la recherche
- 16 |  **LA BOÎTE À OUTIL DE LA PARTICIPATION**
Plainte, conseils, consultation, initiative et autres instruments
- 19 |  **LE GUIDE DE L'ICE**
Comment utiliser l'initiative citoyenne européenne
- 28 |  **UN PONT TRANSNATIONAL**
Le Comité économique et social européen
- 30 |  **LE CENTRE DE SOUTIEN**
Société civile et médias citoyens



MES CITOYENNETÉS

Page d'information personnelle

Ce **Passeport européen pour une citoyenneté active** appartient à

.....
(Nom)

.....
(Coordonnées)

Citoyen éligible de (cocher si applicable)

- La commune de
- Le district/la région/la province de
- (nom du pays)
- L'Union européenne
- (autre entité politique)
- (autre entité politique)

Vous ne connaissez pas avec certitude votre statut de citoyen? Vérifiez sur votre passeport (document de voyage) ou votre carte nationale d'identité, ou renseignez-vous auprès du service d'information de votre ville. Vous pouvez aussi adresser toute demande d'aide à l'utilisation de cette publication à citizensinitiative@eesc.europa.eu.

N'oubliez pas que le statut de citoyen éligible vous donne le droit de participer (et d'autres droits) afin de faire entendre votre voix. Nous vous présentons dans cette publication un premier guide de ces outils. Il traite particulièrement du niveau de l'Union européenne mais vous y trouverez aussi quelques références et allusions à des possibilités offertes en matière de citoyenneté active au niveau local, régional et national.

Les pages suivantes vous donneront plus d'informations sur vos droits, les possibilités qui vous sont offertes et les niveaux d'action.

GUIDE PRATIQUE

Pour une citoyenneté européenne active



1. Vos principaux droits

Le statut de «citoyen de l'UE» vous donne quatre types de droits et libertés politiques:

- se déplacer, résider et travailler librement sur tout le territoire de l'UE;
- être protégé par les autorités diplomatiques de tout État membre lorsque vous vous trouvez en dehors de l'UE;
- **voter et être candidat à toute élection au niveau local et de l'UE dans tout État membre;**
- **participer au processus législatif de l'UE, par exemple en soumettant une pétition au Parlement européen et en organisant/soutenant une initiative citoyenne européenne (ICE).**

2. Un peu d'histoire

Vous souvenez-vous de la date du 1er novembre 1993? Ce jour-là, les citoyens de tous les États membres ont acquis un nouveau statut juridique en devenant «citoyens de l'Union européenne». Ce même jour, la «Communauté européenne» (communauté économique) a été remplacée par l'«Union européenne» (union politique). C'était et c'est toujours une première mondiale et historique. Aucun autre citoyen au monde ne dispose de droits transnationaux lui permettant de participer activement à l'élaboration des lois d'un groupe d'États-nations. L'introduction officielle de la citoyenneté de l'UE a été précédée par une application progressive des droits et devoirs des citoyens des États membres, comme la libre circulation (depuis 1957) et le droit de voter directement aux élections au Parlement européen (depuis 1979).

3. Vous n'êtes pas encore citoyen de l'UE?

Il n'existe qu'un seul moyen de devenir citoyen de l'Union européenne: être un citoyen éligible de l'un des 28 États membres (actuels) ou le devenir. Autrement dit, il est impossible d'obtenir ce statut si vous n'êtes pas citoyen de l'un des États membres. Ainsi, la citoyenneté de l'UE complète la citoyenneté locale, régionale et nationale mais ne la remplace jamais. La législation sur la citoyenneté nationale diffère néanmoins beaucoup au sein de l'UE, par exemple en ce qui concerne l'âge de vote (fixé à 16 ans en Autriche au lieu de 18, habituellement), les restrictions relatives à la double citoyenneté (dans certains États membres, elle dépend de l'origine) et offre de multiples possibilités (les citoyens danois vivant sur les îles Féroé peuvent choisir la citoyenneté de l'UE).

Soyez dès aujourd'hui un citoyen de l'UE actif!

Informez-vous!

Vous le savez peut-être déjà, l'Union européenne constitue un système juridique et politique assez complexe. Cependant il est important que vous ayez le droit de savoir exactement comment il fonctionne. Vous pouvez demander et obtenir des informations sur presque tout ce qui se passe au sein de l'Union. Vous disposez aussi légalement d'un droit «d'accès aux documents» de toutes les institutions de l'UE. Ces droits sont consacrés dans l'article 42 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et l'article 15 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Le service «Europe Direct» répond à vos questions sur l'UE dans votre langue [Internet: <http://europa.eu/europedirect/>, Tél: 00 800 6 7 8 9 10 11 (en journée)]. Vous devez obtenir une première réponse en trois jours ouvrables ou vous pouvez utiliser le service de conversation en ligne. Il est également possible de recevoir gratuitement par courrier (certaines) des publications de l'UE.

Plus d'informations sur les autres outils disponibles, reportez-vous au paragraphe «Vous avez votre mot à dire en Europe» de la présente publication

Donnez votre avis!

Comme les réglementations et la législation de l'Union européenne influent grandement sur notre vie quotidienne, il est important de savoir que le cadre juridique prévoit que le processus décisionnel public au sein de l'UE doit être ouvert et souple. En conséquence, les institutions de l'UE sont tenues d'entretenir «un dialogue ouvert, transparent et régulier» (article 11.2 du traité de Lisbonne) et de procéder à de «larges consultations des parties concernées» «en vue d'assurer la cohérence et la transparence des actions de l'Union», (article 11.3 du traité de Lisbonne).

Le service «Votre point de vue sur l'Europe» représente l'«accès centralisé» officiel vers les consultations et les discussions publiques en cours sur l'élaboration des politiques européennes: http://ec.europa.eu/yourvoice/usefullinks/index_fr.htm. Vous pouvez vous enregistrer et vous abonner à la page de notifications par courriel et être invité à participer à des consultations officielles.



Participez!

L'Union européenne est une démocratie représentative moderne au sein de laquelle le public exerce une influence indirecte (par l'intermédiaire du Parlement) et directe (par la participation). Les chartes, traités et lois fondamentaux de l'UE respectent l'article 21 de la déclaration universelle des droits de l'homme qui dispose que «toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays...» et, pour la première fois dans l'histoire mondiale, appliquent ce principe au niveau transnational.

Autrement dit, vous avez tous le droit de participer à l'élaboration des politiques de l'UE, et vous y êtes cordialement invités, par exemple en adhérant à un parti politique représenté au Parlement européen ou en participant à ses actions [www.europarl.europa.eu] ou en soumettant une pétition au Parlement européen [www.petiport.europarl.europa.eu]. L'outil de la démocratie participative de l'UE le plus puissant est (actuellement) l'initiative citoyenne européenne [ec.europa.eu/citizens-initiative] qui vous permet de décider du programme de l'Union européenne!



LE NAVIGATEUR

Pour le pouvoir du peuple au niveau local, régional, national et transnational

Bonjour Madame/Monsieur le super citoyen!

Dans la vie, rien n'est immuable! Il ne tient qu'à vous, à vos amis et à nous tous de nous faire entendre et de faire de notre ville, de notre province, de notre pays, de l'Europe et du monde un lieu ne serait-ce qu'un peu meilleur. Allons-y!

Le lieu où je vis: le niveau municipal

La commune où vous vivez représente probablement le lieu le plus important sur le plan de la citoyenneté active et de la démocratie participative. Votre commune est peut-être l'échelon le plus bas du pouvoir de l'État, mais des questions importantes comme la gestion des déchets, les infrastructures locales ou parfois même l'éducation primaire et les services sociaux relèvent de ses compétences. En outre, le niveau municipal est étroitement lié aux instances législatives au niveau national et européen et joue le rôle essentiel dans la mise en œuvre des règlements et des lois.

Renseignez-vous auprès d'un service d'information de l'administration locale pour savoir sous quelle forme, comment et quand vous pouvez le mieux exercer une influence.

Au sein de l'Union européenne, on compte presque 90 000 démocraties locales, nombre d'entre elles étant chargées d'une partie importante de la collecte générale des impôts et offrant différents droits participatifs à leurs citoyens, notamment indirectement (par l'intermédiaire des partis politiques et des parlements locaux) ou directement (initiatives et référendums).

Ma région: le niveau régional

Entre le niveau municipal et le niveau national il existe dans votre pays (dans au moins 25 des 28 États membres) un ou plusieurs niveaux de structures administratives régionales. À ce jour, les démocraties régionales sont au nombre de 1 636 au sein de l'UE. Dans certains États membres, la structure fédérale attribue une autonomie considérable aux régions, qui ont par exemple leur propre constitution, des pouvoirs législatifs étendus et des revenus

Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès du Comité des régions (www.cor.europa.eu), qui est l'assemblée représentative des collectivités locales et régionales de l'Union européenne.

fiscaux importants, alors que dans d'autres États membres de l'UE les régions/provinces remplissent principalement un rôle administratif (sans instances élues).

Selon le statut de votre région/province, vous pouvez jouir de droits plus ou moins étendus en matière de participation politique, notamment indirecte (par l'intermédiaire des partis politiques et parlements locaux) et directe (initiatives et référendums).

Mon pays: le niveau national

Les États membres représentent le niveau de gouvernement le plus important au sein de l'Union européenne, du point de vue des pouvoirs législatif et politique et de la gestion des fonds publics. Cela explique qu'il est essentiel que vous soyez citoyen d'un État membre (ou parfois de plusieurs) pour avoir la capacité de vous faire entendre et pour influencer sur le processus décisionnel public.

Les droits participatifs existant en matière politique au niveau national diffèrent considérablement d'un État membre à l'autre. Dans tous les pays, les citoyens ont le droit de vote au suffrage universel et le droit d'être candidat dans une élection nationale. Ils peuvent aussi soumettre leurs propositions par des pétitions et des initiatives dans environ deux tiers des pays et donner leur avis sur des questions importantes par la procédure référendaire (dans un nombre plus réduit de pays).

Mon Europe: niveau transnational

L'Union européenne représente le premier niveau transnational de démocratie au monde. En tant que citoyen de l'UE vous disposez de nombreuses possibilités de donner votre avis en votant et/ou en étant candidat lors des élections au Parlement européen ou plus directement par l'intermédiaire d'une pétition (adressée au Parlement) et de la procédure d'initiative (soumise à la Commission). Et il existe encore d'autres possibilités!

En utilisant le «Direct Democracy Navigator», vous aurez une vue d'ensemble des possibilités de participation au niveau national et des informations détaillées [www.direct-democracy-navigator.org]. Vous pouvez aussi vous renseigner auprès du service d'information de votre parlement national.

Vous pouvez être candidat au Parlement européen (la prochaine élection aura lieu en mai 2019). Pour plus d'informations, reportez-vous à la page suivante.

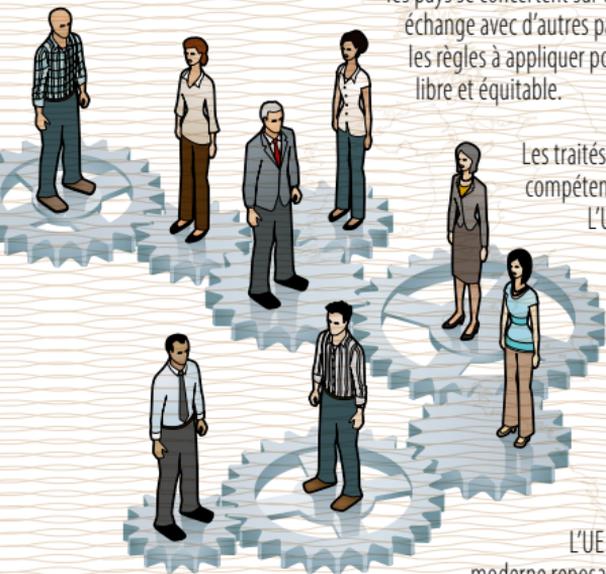


J'AI MON MOT À DIRE EN EUROPE

Bienvenue sur la grande scène politique

Bienvenue sur la grande scène politique européenne

La gouvernance européenne n'a jamais revêtu une telle importance. Les décisions prises au niveau de l'UE influent grandement sur notre vie quotidienne, au niveau local, régional et national. Au sein de l'UE, les pays se concertent sur des sujets comme les accords de libre-échange avec d'autres pays, la protection des ressources marines, les règles à appliquer pour garantir une concurrence économique libre et équitable.



Les traités européens confèrent à l'UE des compétences exclusives dans certains domaines. L'UE peut également légiférer dans de nombreux autres domaines politiques et dispose de compétences partagées avec les États membres. À titre d'exemple, on peut citer: la cohésion sociale, l'environnement, la protection du consommateur, l'énergie, les transports ou encore la santé publique.

L'UE est une démocratie représentative moderne reposant sur un système complexe de pouvoirs partagés et d'institutions spécialisées. Il n'est donc pas toujours facile pour un citoyen de l'UE de déterminer et d'évaluer l'élaboration des politiques et d'influer sur ce processus au bon moment en utilisant l'outil le plus efficace.

Nous devons d'abord nous familiariser avec les différents moyens dont nous disposons, en tant que citoyens, pour élire les différentes institutions et parties prenantes et leur confier des missions lorsqu'il s'agit de prendre des décisions au niveau de l'UE:

1. Tous les cinq ans, deux types d'élections ont lieu: nous élisons, d'une part, notre parlement national, qui siège dans la capitale de notre pays, et, d'autre part, le Parlement de l'Union européenne. Vous pouvez vous porter candidat et vous présenter aux élections.

– **l'élection du parlement national** est essentielle pour le processus décisionnel de l'UE parce qu'elle a une influence sur la composition du gouvernement national (et dans de nombreux cas sur le chef du gouvernement). Le gouvernement national lui-même fait partie du **Conseil européen et du Conseil de l'Union européenne**, deux des plus importantes institutions de l'UE. Le parlement national est également consulté sur le processus législatif de l'UE.

– **l'élection du Parlement européen (PE)** représente pour le public l'un des moyens les plus directs et les plus puissants d'influer au niveau de l'UE parce qu'avec les années, les pouvoirs du PE en matière d'élaboration des lois européennes ont été très étendus et équivalent maintenant sous de nombreux aspects à ceux du Conseil de l'Union européenne (composé des gouvernements des États membres).

2. Il convient également de préciser que les élections directes aux parlements nationaux et au Parlement européen ont de nombreuses conséquences indirectes: par exemple, les gouvernements nationaux et le Parlement européen jouent un rôle important dans la nomination des membres de la **Commission européenne**, l'organe exécutif de l'UE qui est chargé de soumettre les propositions législatives, de mettre en œuvre les décisions et de

gérer les affaires quotidiennes. Les décisions prises par les Européens au moment des élections influent même sur la composition d'autres institutions de l'UE, comme la branche judiciaire, le Médiateur européen et le Comité économique et social européen (CESE), un organe consultatif.

3. L'Union européenne n'est pas une démocratie exclusivement indirecte mais une **démocratie représentative moderne reposant sur la participation quotidienne des citoyens de l'UE**. Ce principe fondamental, consacré dans le traité sur l'Union européenne (traité UE), influe considérablement sur le fonctionnement de l'Union européenne. En bref, les citoyens de l'UE ne sont pas seulement présents sur la grande scène de la politique européenne le jour des élections; ils le sont tous les jours! En conséquence, l'UE a mis en place (et continue à mettre en place) un ensemble complet d'instruments participatifs qui lient les citoyens, les institutions, l'élaboration des politiques et les décisions.

4. Bien que vous ayez le droit de participer au quotidien aux affaires de l'UE, la plupart d'entre vous ne disposent pas du temps, des connaissances et des ressources nécessaires pour le faire. Il est donc très important de choisir le meilleur moment, les meilleurs partenaires et le meilleur instrument pour que votre voix porte de façon efficace et durable. Vous pouvez choisir entre une action plus permanente sur cette scène (par exemple en tant qu'élu, employé ou représentant de la société civile) et une approche **plus ciblée** qui, dans 99 % des cas, peut représenter la seule façon de concilier vos activités de citoyen actif de l'UE et toutes les autres activités de votre vie publique, privée et professionnelle.



COMMENT PROCÉDER

Vos idées, votre problème, votre calendrier, votre équipe et vos outils

Vous avez donc une excellente idée. C'est le moment de passer à la première série de questions/réponses!

Citoyens européens, à vous de jouer maintenant! Vous avez peut-être une idée géniale sur la façon de changer l'Europe, ou vous êtes simplement confronté à un petit problème en créant une entreprise de l'autre côté de la frontière. Vous voulez peut-être lancer une vaste campagne contre une loi européenne existante ou juste déposer une plainte contre un fonctionnaire de l'UE. Il y a mille raisons de devenir un citoyen actif de l'UE; tout ce dont vous avez besoin, c'est de réponses pertinentes à quelques questions essentielles avant de vous lancer.



Votre problème est-il de nature européenne?

L'Union européenne s'occupe de multiples sujets. Trop nombreux pour certains, pas assez pour d'autres. Indépendamment de ce point important, l'UE dispose d'une liste relativement claire de questions politiques (reposant sur ses traités et acceptée par tous les États membres) dont elle est chargée, que sa compétence soit exclusive, partagée ou qu'elle apporte son aide. Lorsque vous vous posez une question, quelle qu'elle soit, vérifiez si votre idée ou votre préoccupation est de nature européenne. Il peut s'avérer plus efficace d'agir au niveau local, régional ou national.

Quel est le bon moment pour agir?

Pour être certain de faire entendre votre voix, il est essentiel de choisir le bon moment. Si vous agissez trop tôt, votre action passera inaperçue et si vous agissez bien trop tard, la décision est déjà prise (ou dans sa phase finale). Entre ces deux extrêmes vous avez de nombreuses occasions de passer à l'action. Si vous souhaitez, par exemple, lancer une idée plutôt nouvelle, vous devrez faire preuve de beaucoup de patience et consacrer beaucoup de temps à attirer l'attention et à obtenir une réponse mais vous disposez d'une relative latitude dans le choix du bon moment pour agir. Si par contre votre action concerne des discussions publiques sur un certain sujet, en cours au niveau de l'UE, vous devez vérifier le stade atteint dans le processus (législatif). Le site internet public EUR-LEX (www.eur-lex.europa.eu) vous sera très utile pour cela. Le choix du moment influence également sur le type de partenaires dont vous avez besoin et sur l'instrument participatif à utiliser.

Agir collectivement ou individuellement?

Dans la plupart des cas, traiter un problème européen au niveau européen exige d'établir un partenariat solide avec d'autres citoyens et/ou des organisations de la société civile, tout simplement parce que vous devrez commencer par convaincre de nombreuses autres personnes (à la fois d'autres citoyens européens mais également des élus et des membres des institutions de l'UE) avant d'avoir de l'influence. Cependant, il arrive parfois qu'une action forte et engagée, même individuelle, puisse faire la différence, en particulier lorsque vous êtes victime d'une mauvaise administration, lorsque vos droits ne sont pas reconnus ou lorsque vous pouvez simplement signaler un problème concernant le public en général. Il peut pourtant être vraiment intéressant d'étendre votre action aussi loin que possible au-delà des frontières parce que votre question/proposition/idée sera considérée avec un plus grand intérêt et un plus grand respect par les institutions de l'UE si elle est soutenue par une équipe de citoyens actifs véritablement européenne. Dans le cas de l'initiative citoyenne européenne, par exemple, il est même exigé que l'équipe organisatrice soit composée d'au moins sept citoyens de l'UE résidant dans au moins sept États membres de l'UE différents.

Quel outil pour quelle forme de participation?

Pour que votre action aboutisse, il est essentiel de choisir la meilleure forme de participation disponible en fonction du problème. La plupart des outils sont destinés à être utilisés par plusieurs citoyens ensemble (ou même par des organisations de la société civile) mais un citoyen peut les utiliser à titre individuel, par exemple, un citoyen peut présenter une plainte au Médiateur, soumettre un problème transfrontalier par l'intermédiaire de SOLVIT, le réseau de résolution des problèmes en ligne ou adresser une pétition au Parlement européen. D'autres instruments participatifs, comme l'initiative citoyenne européenne, exigent dès le départ une action collective. Dans la plupart des cas, votre tâche est facilitée par la possibilité de gérer le projet participatif au niveau de l'UE en ligne. Ainsi, vous pouvez faire entendre votre voix sans avoir à acheter de timbres postaux mais il vous faudra peut-être vous rendre à Bruxelles à un moment donné afin de rencontrer un représentant de l'institution, ou dans une localité de l'autre côté de la frontière, où se trouvent des partenaires qui vous soutiennent.

Vous devrez peut-être consacrer une partie de votre temps précieux à vous poser ces questions et à y répondre avec soin. Cependant, vous vous préparez à changer l'Union européenne, une communauté politique transnationale de plus de 500 millions de personnes; votre succès dépendra essentiellement de la qualité de votre préparation. Alors soyez attentif et passez à l'action!



LES QUESTIONS EUROPÉENNES

De l'agriculture à la recherche

Les questions européennes, y compris au niveau local, régional et national.

Les conséquences potentielles de la législation de l'UE sur les politiques nationales, régionales et locales font l'objet d'un débat houleux. Les résultats des études à ce sujet diffèrent en fonction de la méthode utilisée mais soulignent que dans certains domaines, comme la protection de l'environnement ou la réglementation financière, les décisions prises au niveau de l'UE influent aussi fortement sur tous les autres niveaux de l'administration. Autrement dit, ce qui se passe au sein de l'Union est essentiel pour chaque citoyen européen, à tous les niveaux. Pour nous faire entendre, nous devons absolument comprendre qui est responsable de quelles questions européennes.

Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE, titre 1) distingue trois types de compétences de l'UE: exclusive (l'UE décide seule), partagée (l'UE décide avec les États membres) et de soutien (l'UE aide les États membres). Les politiques sont définies conformément à ces pouvoirs par des actes d'exécution, des règlements, des directives, des lois ou simplement des décisions institutionnelles qui n'ont pas de conséquences formelles sur la législation. En outre, le Parlement, les tribunaux, les organes consultatifs comme le Comité économique et social européen (CESE), entre autres, prennent des décisions, pour différentes raisons et avec des conséquences diverses, notamment pour les autres niveaux de gouvernance.

Compétences/domaines exclusifs de l'UE

- union douanière,
- l'établissement des règles de concurrence nécessaires au fonctionnement du marché intérieur,
- la politique monétaire pour les États membres dont la monnaie est l'euro,
- la conservation des ressources biologiques de la mer dans le cadre de la politique commune de la pêche,
- la politique commerciale commune,
- la conclusion d'un accord international lorsque cette conclusion est prévue dans un acte législatif de l'Union.



Compétences/domaines partagés de l'UE

- le marché intérieur,
- la politique sociale, pour les aspects définis dans le TFUE,
- la cohésion économique, sociale et territoriale,
- l'agriculture et la pêche, à l'exclusion de la conservation des ressources biologiques de la mer,
- l'environnement,
- la protection des consommateurs,
- les transports,
- les transports transeuropéens,
- l'énergie,
- l'espace de liberté, de sécurité et de justice,
- les enjeux communs de sécurité en matière de santé publique, pour les aspects définis dans le TFUE,
- la recherche, le développement technologique et l'espace.

Compétences/domaines dans lesquels l'UE apporte son soutien et coordonne les actions

- politiques économiques,
- politiques de l'emploi,
- politiques sociales
- la protection et amélioration de la santé humaine,
- l'industrie,
- la culture,
- le tourisme,
- l'éducation, la formation professionnelle, la jeunesse et le sport,
- la protection civile,
- la coopération administrative.

En vous référant à cette liste (et à ses fondements dans les traités européens), vous pouvez adapter votre action en fonction de la compétence pertinente (exclusive, partagée ou de soutien) et envisager une action complémentaire au niveau national (ou à un autre niveau) s'il s'agit de compétences de l'UE partagées/de soutien. Il pourrait vous être difficile de faire accepter immédiatement aux institutions de l'UE auxquelles vous souhaitez soumettre votre idée des propositions d'action qui ne concernent pas les domaines cités dans cette liste exhaustive de questions européennes.

Vous trouverez une vue d'ensemble des questions pertinentes, notamment les références aux traités à cette adresse [<http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/competences>]



LA BOÎTE À OUTIL DE LA PARTICIPATION

Plainte, conseils, consultation, initiative
et autres instruments

La boîte à outil de la participation transnationale: vous n'avez que l'embaras du choix!

Depuis que l'Union européenne est devenue plus qu'un simple organisme inter-gouvernemental supplémentaire, au sein duquel les représentants des gouvernements nationaux se réunissent afin de prendre des décisions entre eux, de nouveaux outils participatifs ont été proposés, des mécanismes pratiques ont été introduits et les mécanismes existants ont été modifiés afin que la citoyenneté active de l'UE et la démocratie participative au niveau transnational soient plus qu'une belle idée: une pratique quotidienne.



Ainsi, lorsque vous agirez en tant que citoyen de l'UE et que vous ferez valoir vos propres idées, préoccupations ou propositions au niveau transnational, veuillez commencer par évaluer soigneusement les instruments participatifs disponibles dans la boîte à outils. Voici les plus importants à ce jour:

Plainte

Si vous êtes mécontent d'une mesure liée à l'UE, vous pouvez présenter une plainte officielle au Médiateur européen qui propose un formulaire en ligne dans les 24 langues officielles du traité. Important: cette possibilité est accessible non seulement aux citoyens de l'UE mais à tous les résidents de l'Union européenne, y compris les entreprises, les associations et autres organes enregistrés dans l'UE.

www.ombudsman.europa.eu

Vous rencontrez un problème

En tant que citoyen ou entreprise de l'UE vous êtes confronté à des obstacles dans un autre pays parce qu'une administration publique ne respecte pas le droit de l'UE: vous pouvez faire appel à SOLVIT, le service de résolution des problèmes mis en place par la Commission européenne. Il s'agit d'un service en ligne proposé dans 24 langues qui prend en charge les problèmes liés à une question transfrontalière découlant d'une application incorrecte du droit européen par les administrations publiques au sein des États membres de l'UE.

<http://ec.europa.eu/solvit>

Les pouvoirs du consommateur

Si vous rencontrez des problèmes pour faire respecter vos droits en tant que consommateur ou si vous demandez réparation d'un préjudice, vous devrez contacter le réseau des centres européens des consommateurs qui traite des questions relatives aux défauts des produits ou services dans 30 pays (UE28 plus Norvège et Islande).

<https://ec.europa.eu/consumers>

Éducation et travail

vous cherchez un emploi ou vous souhaitez suivre des études en Europe. Le service EURES, le réseau européen de l'emploi, accessible dans toutes les langues officielles, propose des outils aux demandeurs d'emploi et aux employeurs (au printemps 2015, le site proposait 1 561 337 emplois à pourvoir et 142 000 CV).

<http://ec.europa.eu/eures/page/homepage?lang=fr>

Consultations

Lorsque la Commission européenne prépare une nouvelle politique ou une modification d'une politique existante, elle lance très souvent une consultation publique sur le sujet concerné. Vous disposez là d'une excellente possibilité de donner votre avis, au début du processus officiel. Vous pouvez vous enregistrer afin d'être prévenu lorsqu'une consultation est ouverte sur un sujet qui vous intéresse.

http://ec.europa.eu/yourvoice/index_fr.htm

Interactions:

Outre les canaux officiels, toutes les institutions, tous les organes et toutes les agences de l'UE utilisent aujourd'hui les médias sociaux pour informer et consulter les citoyens de l'UE intéressés et les autres, pour discuter et interagir avec eux. Vous trouverez une vue d'ensemble des canaux disponibles sur cette page:

http://ec.europa.eu/yourvoice/discussions/index_fr.htm

Actions indirectes:

Plusieurs institutions de l'UE ont été prévues pour vous aider à exprimer votre avis, en tant que citoyen, au niveau de l'UE, par exemple le Parlement européen (et votre député européen), le Comité économique et social européen et le Comité des régions. Pour un aperçu général, consultez la page:

http://ec.europa.eu/yourvoice/usefullinks/index_fr.htm

Une action publique indirecte peut également toujours être envisagée par l'intermédiaire des organisations de la société civile ou des partis politiques qui traitent des questions relatives à l'UE, à l'échelon local, régional et national.

Pétitions

Le droit de pétition fait partie des droits fondamentaux des citoyens européens. Conformément à l'article 227 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, tout citoyen, peut à tout moment, à titre individuel ou en association avec d'autres personnes, exercer ce droit et présenter une pétition au Parlement européen. Important: tous les résidents de l'UE jouissent de ce droit, ainsi que toutes les associations et entreprises ayant leur siège au sein de l'Union.

La pétition peut concerner une demande individuelle, une plainte ou une observation à propos de l'application du droit européen ou appeler le Parlement européen à adopter une position sur un sujet particulier.

www.petiport.europarl.europa.eu/petitions/fr/main

L'initiative citoyenne

L'initiative citoyenne européenne permet à un million de citoyens, résidant dans au moins un quart des États membres de l'UE d'inviter la Commission européenne à présenter une proposition d'acte législatif dans un domaine relevant de sa compétence. Les organisateurs d'une initiative citoyenne – un comité des citoyens composé d'au moins sept citoyens de l'UE résidant dans au moins sept États membres différents – disposent d'une année pour collecter les déclarations de soutien nécessaires.

Les signatures doivent être certifiées par les autorités compétentes de chaque État membre et peuvent être collectées en ligne. Lorsque l'initiative a franchi ces étapes, les organisateurs participent à une audition publique tenue au Parlement européen. La Commission dispose d'un délai de trois mois pour examiner l'initiative et décider des suites à donner.

<http://ec.europa.eu/citizens-initiative>

Lorsque vous envisagez une forme d'action, commencez par essayer d'évaluer le type d'action que vous souhaitez entreprendre: voulez-vous introduire un sujet nouveau dans le programme de l'UE? Voulez-vous au contraire faire cesser quelque chose? Voulez-vous éventuellement apporter une amélioration? Pourquoi ne pas utiliser l'un des outils comme argument de négociation pour compléter d'autres formes d'actions dans lesquelles vous êtes engagé? Comme vous le constatez, vous disposez de nombreux moyens d'être un citoyen actif de l'UE et dans le paragraphe qui suit vous allez apprendre à connaître le plus récemment créé et le plus en vogue d'entre eux: l'initiative citoyenne européenne.

LE GUIDE DE L'ICE

Comment utiliser l'initiative citoyenne européenne



L'initiative citoyenne européenne, un premier pas vers une démocratie directe transnationale.

L'initiative citoyenne européenne a été qualifiée de «plus importante innovation de la démocratie transnationale» depuis la mise en place des élections directes au Parlement européen, il y a plus de 35 ans. Depuis 2012, les citoyens de l'Union européenne disposent du même droit qu'une majorité des membres du Parlement européen et des États membres: fixer le programme politique de tout un continent.

Voici les principales informations sur l'initiative citoyenne européenne (ICE):

- Pour être prise en compte par la Commission européenne, une ICE doit recueillir, dans l'année qui suit son enregistrement, le soutien d'au moins un million de citoyens de l'UE, résidant dans au moins sept des 28 États membres. Un nombre minimum de signataires doit être issu de chacun de ces sept États membres.
- Tous les citoyens de l'UE en âge de voter aux élections au Parlement européen (18 ans, excepté en Autriche où l'âge requis est de 16 ans) peuvent soutenir une initiative. En complétant un formulaire de déclaration de soutien spécifique fourni par les organisateurs, sur papier ou en ligne.
- Il est possible de lancer une ICE dans tous les domaines dans lesquels la Commission est habilitée à présenter une proposition législative comme l'environnement, l'agriculture, les transports, la santé publique ou le commerce international.
- La Commission doit recevoir les organisateurs dans les trois mois suivant la réception d'une ICE ayant franchi cette étape. Les organisateurs peuvent présenter leur initiative au Parlement européen au cours d'une audition publique et la Commission adoptera une réponse officielle. Si la Commission décide de présenter une proposition législative, la procédure législative normale commence.
- Pour lancer une initiative citoyenne, des citoyens doivent former un «comité des citoyens» composé d'au moins sept citoyens de l'UE, résidant dans au moins sept États membres différents. Les membres du comité des citoyens doivent être citoyens de l'UE.

Le droit officiel d'initiative d'une proposition législative européenne reste exclusivement réservé à la Commission européenne mais l'initiative citoyenne européenne représente un instrument pré législatif pour fixer le programme. Il est intéressant de noter que l'ICE constitue aussi une étape vers l'avenir de la politique participative dans la mesure où c'est un instrument plus direct, plus transnational et plus numérisé que ceux qui existaient jusqu'alors.



En conséquence, l'ICE n'est pas simplement un autre droit à pétition mais plutôt un droit de regard des citoyens, au quotidien, sur les prochaines questions à mettre à l'ordre du jour des institutions européennes. Depuis 2012, plus de 50 demandes d'enregistrement d'ICE ont été présentées à la Commission européenne qui en a refusé 20 au motif, selon la Commission, qu'elles ne remplissaient pas toutes les conditions formelles. Dans cinq cas, les organisateurs des ICE rejetées ont fait appel de la décision en saisissant la Cour de justice de l'Union européenne.

L'initiative citoyenne européenne repose sur un cadre juridique associant les traités de l'UE, le droit européen dérivé et les législations nationales. Les différentes réglementations nationales, eu égard à la certification des systèmes de collecte en ligne et la vérification des déclarations de soutien, peuvent être consultées au Registre officiel. Les principaux documents juridiques européens comprennent:

- Fondement: «traité de Lisbonne», titre II, dispositions relatives aux principes démocratiques, article 11.4. dans les versions consolidées du traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, journal officiel de l'Union européenne C83
- Règlement: règlement sur l'initiative citoyenne européenne, règlement (UE) n° 211/2011
- Mise en œuvre: «déclaration de soutien», dossier interinstitutionnel: 2010/0074 (COD)
«collecte en ligne», (UE) n° 1179/2011
«simplification I» (UE) n° 887/2013

Avertissement important: le droit de l'UE prévoit qu'il sera procédé à un examen formel de la pratique de l'ICE trois ans après la mise en place de la procédure initiale, c'est-à-dire en 2015/2016. Cette procédure, susceptible d'entraîner des modifications et une réforme de la procédure existante, est documentée dans le registre officiel [<http://ec.europa.eu/citizens-initiative>] et par d'autres canaux d'information liés [se reporter également à la dernière partie de la présente publication].

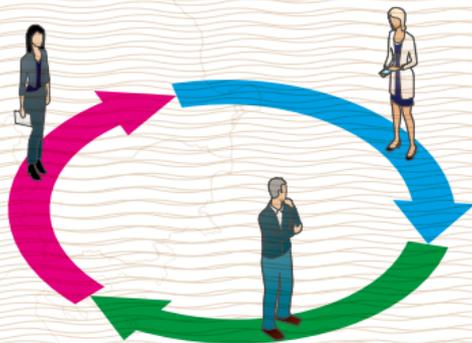
L'initiative citoyenne européenne: De nombreux modes d'action

L'initiative citoyenne européenne est parfois comparée à un couteau suisse, un outil multifonctions, intelligemment conçu et adaptable. Comme l'ICE est accessible à plus de 400 millions de citoyens de l'UE dans 28 États membres (et dans le monde si vous êtes citoyen européen et vivez hors de l'UE), il est difficile de prévoir son influence à long terme sur l'administration et la démocratie en Europe.

Cependant, nous savons déjà comment les cinquante premières ICE ont utilisé, modelé et dans une certaine mesure remis en question les règles initiales de l'ICE [voir également les paragraphes qui suivent]. Nous savons également que la procédure de l'ICE reconnaît au moins trois fonctions possibles à un citoyen actif: **organisateur, soutien et observateur.**

En tant qu'organisateur(s), vous êtes au cœur même de la procédure puisque vous êtes responsable(s) de toutes les étapes importantes prévues par le règlement sur l'ICE. Vous êtes également responsable(s) vis-à-vis des institutions, de vos soutiens et de l'Europe dans son ensemble. Vous devez donc faire preuve de beaucoup d'attention, de patience, d'engagement et effectuer un travail intensif en matière de communication et de relations publiques.

Si vous soutenez une ICE, il vous est demandé de partager une cause européenne donnée en tant que soutien, parmi un million de personnes au moins, résidant dans au moins sept États membres. Votre rôle consiste principalement à être le signataire d'une ICE, c'est à dire à remplir une «déclaration de soutien» sur papier ou en ligne. Assurez-vous bien de signer une initiative valable et officiellement enregistrée.



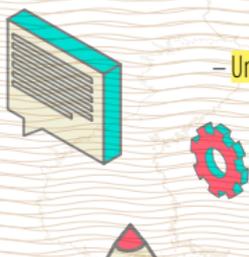
Enfin, **en tant qu'observateur**, vous aimeriez peut-être connaître par curiosité l'objet de l'ICE, le comprendre et éventuellement pouvoir proposer des réflexions et des commentaires intéressants aux organisateurs, aux médias, aux chercheurs et à l'UE.

Que vous soyez un organisateur, un soutien ou un observateur actif, vous devez réfléchir à d'autres questions avant de lancer l'initiative, de la soutenir ou de la commenter. Vous devez absolument vous demander ce que l'ICE veut obtenir. Quel est votre objectif?

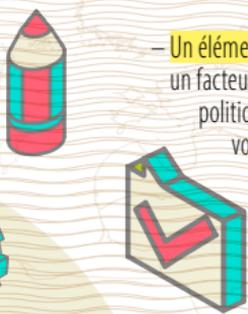
Voulez-vous faire une nouvelle proposition à l'Europe? Ou souhaitez-vous que l'on retire et que l'on abolisse une politique de l'UE en particulier? Cependant ce n'est pas toujours aussi simple et tout n'est pas seulement noir ou blanc, bon ou mauvais. Parfois, une simple modification suffit. Vous pourriez donc être principalement intéressé par la modification partielle d'un acte législatif de l'UE. Vous pouvez aussi vouloir utiliser votre ICE comme élément de négociation pour soutenir une procédure législative déjà en cours. À moins que vous ne considériez la campagne à venir en faveur de l'ICE comme un catalyseur pour créer un grand réseau transnational ou une grande association transnationale? Vous désirez donc probablement simplement générer des relations publiques autour de votre question ou de votre organisation en utilisant l'ICE comme moyen de convaincre? À vous de décider!

L'ICE vous offre la possibilité d'agir de multiples façons et peut être utilisée comme:

- **Un accélérateur**, pour obtenir de l'UE qu'elle fasse quelque chose de nouveau. Vous allez devoir vous montrer très patient parce qu'il faudra beaucoup de temps pour que ce type d'ICE arrive à son terme. Vous devrez d'abord trouver un fondement juridique adéquat et opérationnel et il vous faudra considérer le débat public sur votre proposition comme la principale récompense de vos efforts.
- **Un frein**, pour arrêter une action de l'UE. Dans ce cas, la planification dans le temps est essentielle parce que vous devez déterminer quel est le bon moment pour exprimer votre préoccupation afin de générer le plus de retombées et de soutien. Vous devrez donc collecter rapidement les signatures.



– Une vanne, pour améliorer la législation actuelle de l'UE. Si vous souhaitez régler un problème en modifiant une législation particulière, vous ne devez pas compliquer les choses. Les ICE de ce type tendent à être trop complexes et difficiles à gérer en matière de communication. Faites donc tout votre possible pour vous en tenir à l'essentiel.



– Un élément de négociation, en utilisant la procédure de l'ICE comme un facteur supplémentaire contribuant à influencer sur l'élaboration de la politique européenne. Avant de vous lancer dans ce type d'ICE, évaluez votre influence et votre pouvoir politique indépendamment de l'initiative et vérifiez quels avantages supplémentaires vous pourriez en tirer. Soyez clairs sur vos intentions vis-à-vis de vos soutiens et soyez conscients qu'il est possible de retirer une ICE et qu'il faut l'utiliser au bon moment.



– Un catalyseur, pour construire de vastes alliances et réseaux au sein de l'Europe. Cette possibilité est particulièrement adaptée lorsque vous considérez votre initiative comme faisant partie d'une stratégie à plus long terme visant à rassembler les gens en Europe et/ou à préparer une campagne électorale européenne.



– Un recruteur, pour mieux vous faire connaître et/ou mieux faire connaître votre groupe du public. Dans ce cas, vous devez commencer par choisir pour votre ICE un sujet de fond adapté et facile à gérer en matière de communication. Vous devez aussi rester aussi ouvert que possible à propos de vos objectifs afin de ne pas risquer de décevoir vos éventuels soutiens.

Enfin, l'ICE offre de nombreuses possibilités, mais finalement tout repose sur votre compréhension et vos capacités lorsque vous évaluez les différentes options et les limites d'une ICE. Si vous prenez conscience des multiples possibilités offertes par cette nouvelle procédure transnationale et participative, vous pourrez peut-être élaborer des attentes réalistes et par conséquent une approche réaliste de votre stratégie et de votre comportement.

L'initiative citoyenne européenne: Le programme en dix étapes

Vous envisagez de lancer votre propre ICE? Il vous faudra au moins quelques années, probablement plus (et certainement beaucoup de ressources) avant que le projet devienne réalité. Cependant si vous agissez intelligemment et avec prudence, le processus vous fera découvrir de nouveaux points de vue et vous apprendra beaucoup et (nous l'espérons) vous permettra de changer l'Europe. Voici les dix étapes principales classiques du déroulement d'une ICE:

Étape 1: L'idée

Vous avez une idée, un projet ou une préoccupation qui peut se traduire par l'élaboration d'une politique européenne. Vérifiez d'abord s'il n'existe pas d'autres outils, éventuellement plus simples et plus accessibles, pour faire part de votre avis sur cette question. Si vous choisissez l'ICE, passez à l'étape 2.

Étape 2: La connaissance

L'initiative citoyenne européenne comporte de nombreuses conséquences juridiques et politiques. Renseignez-vous dans le détail sur les possibilités et les limites du système pour promouvoir votre future initiative. Essayez d'évaluer si cela vaut la peine de consentir autant d'efforts. Si vous pensez que cela en vaut la peine, passez à l'étape 3.

Étape 3: Les objectifs

Autre point important à contrôler avant de faire officiellement les premiers pas. Quel but souhaitez-vous atteindre en lançant cette initiative et qu'est-ce que vous pouvez espérer obtenir, en étant réaliste? Définissez l'objectif, la portée et la fonction spécifique de votre initiative. Faites en sorte que ce soit aussi simple que possible, pour tout le monde.

Étape 4: La conception

La formulation et l'explication de votre proposition d'origine doivent être comprises dans beaucoup de langues différentes, et encore plus de cultures politiques au sein de l'Europe. Comme la plupart des organisateurs, vous voudrez peut-être utiliser le système de collecte des soutiens en ligne: c'est le moment de le mettre en place et d'utiliser tous les soutiens disponibles.

Étape 5: L'enregistrement

Pour beaucoup d'organisateur, cette étape représente une difficulté considérable. Vous devez contacter les services de la Commission aussi tôt que possible afin de vous assurer que votre proposition est clairement formulée. Vous pouvez y arriver si vous êtes réellement motivé! Enfin il est temps de déposer officiellement

vosre ICE en ligne et d'attendre que la Commission vérifie qu'elle peut procéder à son enregistrement. La Commission dispose pour cela de deux mois. Vous pouvez profiter de cette période pour mettre en place votre système de collecte en ligne et être prêt à temps.

Étape 6: La collecte des signatures

Voici l'étape la plus passionnante et la plus difficile: en moins d'un an, vous devez convaincre plus d'un million d'Européens résidant dans sept pays différents. Vous devez vous préparer à cet effort longtems à l'avance en créant un réseau paneuropéen de soutiens en Europe.

Étape 7: Le dialogue

En l'absence de communication, vous n'aurez pas de soutiens. Il est essentiel pour le succès à long terme de votre initiative que vous parliez avec tous les sympathisants possibles, et même avec les personnes sceptiques. Complétez vos activités de collecte de signature en vous faisant connaître par l'intermédiaire des médias (sociaux) et des événements publics.

Étape 8: Les seuils

Vous devrez vous conformer à des dizaines d'exigences et franchir autant d'obstacles avant de pouvoir finalement proposer votre initiative accompagnée de toutes les certifications à la Commission européenne. Vous devez donc disposer d'une équipe solide et bien préparée pour gérer votre initiative. Les erreurs stupides engendrent des coûts supplémentaires, des retards et des frustrations.

Étape 9: La communication

La soumission de votre ICE n'est que le début d'une autre étape importante, la communication sur un sujet officiel de l'UE qui vous conduira au centre de la scène politique. Dès que votre initiative aura été enregistrée, de nouvelles portes s'ouvriront à vous. Vous participerez à des discussions officielles avec la Commission et à une audition publique au Parlement européen. Vous disposerez d'une excellente occasion de convaincre encore plus de personnes et éventuellement les bonnes personnes!

Étape 10: Les conclusions

Vous arrivez à la fin d'une expérience épuisante mais, nous l'espérons, stimulante. Ne négligez pas le travail administratif, la documentation et l'évaluation afin d'en tirer les enseignements (et de les partager). Depuis 2012, plus de 50 ICE ont été déposées et nous avons déjà beaucoup à en apprendre.

L'initiative citoyenne européenne: Ou comment faire la différence



Carpe Diem: Arrêter le PTCI

Pendant l'été 2014, en suivant les discussions en cours entre l'UE, les États-Unis et le Canada à propos d'un accord de libre-échange, des mouvements sociaux européens ont présenté deux propositions à l'UE: arrêter les négociations sur le PTCI et ne pas ratifier l'AECG. Les organisateurs de l'ICE ont expliqué que le principal motif de leur action était «la résolution des litiges investisseur-État» qui «menace la démocratie et l'état de droit». Tandis que la Commission européenne refusait l'enregistrement de l'ICE et qu'en conséquence, les organisateurs saisissaient la Cour de justice de l'Union européenne, la campagne a pris de l'ampleur pour se transformer en débat public et a déclenché une ICE dite «auto-organisée» ne tenant pas compte des exigences de la procédure officielle de l'ICE et qui a recueilli plus de 1,5 million de déclarations de soutien en un an, la plupart d'entre elles venant des premiers États membres de l'UE: l'Allemagne, la France et les pays du Benelux.

<http://stop-ttip.org>

Protéger les animaux: mettre un terme à la vivisection

Les questions concernant la protection des animaux recueillent traditionnellement un soutien considérable du public. Aux États-Unis, la principale organisation de protection des animaux «Humane Society» est souvent citée comme l'organisation dont les initiatives rencontrent le plus de succès. Au sein de l'UE, en 2012-2013, un mouvement similaire a créé une dynamique en recueillant plus de 1 173 130 déclarations de soutien en faveur de sa proposition pour une nouvelle législation européenne faisant des expérimentations animales dans la recherche médicale une pratique fondamentalement illégale. En mars 2015, cette ICE a été soumise à la Commission européenne.

www.stopvivisection.eu



Mouvement pour la vie: "One of Us" (*l'un de nous*)

«L'embryon est un être humain, c'est un bébé conçu mais pas encore né. Il n'est pas raisonnable de le tuer pour obtenir des cellules souches». Les organisateurs de l'initiative «One of us» ont réussi, en s'appuyant sur cet argument et sur une proposition en faveur d'une nouvelle législation de l'UE restreignant la recherche sur les cellules souches, à utiliser la procédure de l'ICE comme un puissant outil de campagne. Ils ont recueilli un nombre considérable de déclarations de soutien sur formulaires papier et ont finalement réussi à en réunir plus que toutes les autres initiatives présentées à ce jour par d'autres organisateurs. Cependant leur proposition a reçu très peu d'écho de la Commission européenne. Les organisateurs ont été particulièrement irrités et ont saisi la Cour de Justice européenne, au motif de l'absence d'action de la Commission.

www.oneofus.eu



Contre la privatisation: Right2Water

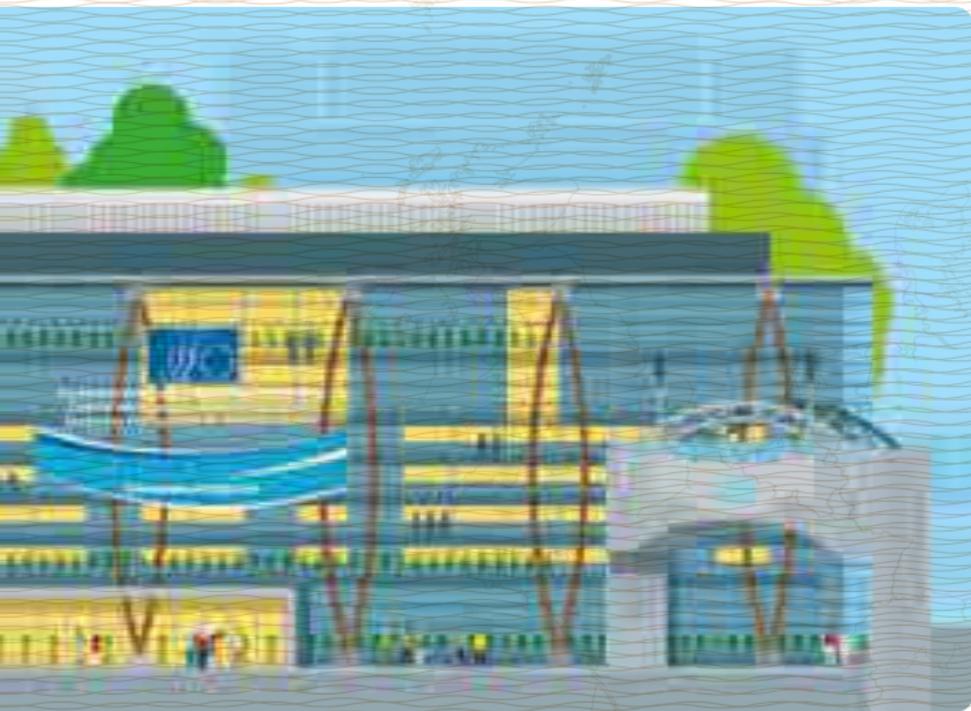
Cette ICE, l'une des premières à avoir été enregistrée, est (presque) arrivée au bout de la procédure. À l'origine, l'initiative Right2 Water a été lancée principalement par des syndicats européens sur la base du droit international du libre accès à l'eau potable et à un assainissement de qualité, mis en perspective avec une discussion au sein de l'UE sur la possibilité de permettre à des investisseurs privés d'acheter et de vendre des ressources en eau au sein de l'Union. Au fur et à mesure de l'avancement de l'ICE, le public s'est beaucoup impliqué dans le débat et le nombre de signatures recueillies en quelques jours a presque atteint le million, un vrai test pour le nouveau système de collecte des signatures en ligne. Finalement, l'ICE a été soumise à la Commission européenne conformément à la procédure et l'institution a accueilli favorablement l'initiative sans toutefois proposer un nouvel acte législatif.

www.right2water.eu



UN PONT TRANSNATIONAL

Le Comité économique et social européen



Le Comité économique et social européen, institué par le traité de Rome en 1957, constitue l'une des plus anciennes institutions de l'UE. Il est composé de 353 membres nommés, issus de tous les États membres de l'UE, qui représentent les employeurs, les travailleurs et dans un troisième groupe des activités diverses comme les agriculteurs, les groupes de consommateurs et les organisations professionnelles.

Le CESE est principalement un organe consultatif qui formule des avis sur les questions sociales ou liées à la démocratie. Son rôle a été récemment renforcé et il représente maintenant un pont essentiel «entre la société civile européenne et les institutions de l'UE». Le CESE constitue donc aujourd'hui une importante infrastructure de soutien à la citoyenneté active et à la démocratie participative.

Son rôle s'exprime principalement par le travail proactif effectué par ses 353 membres au sein de l'Europe en faveur des partenaires sociaux, de la société civile et des établissements scolaires. Lorsque le CESE a émis un avis à propos de la nouvelle législation de l'UE sur la démocratie participative (essentiellement l'article 11 du traité de Lisbonne), il a adopté une position volontariste, en rendant l'initiative citoyenne européenne aussi accessible et aussi facile à mettre en œuvre que possible.

Très tôt, le CESE a publié un guide d'utilisation de l'ICE en 23 langues, auquel la présente publication fait aujourd'hui suite, en offrant aux citoyens au sein de l'Europe un point d'entrée et des informations leur permettant de faire entendre leur voix de façon efficace et durable.

L'ICE peut vous aider sous d'autres formes:

Journée de l'ICE

C'est le printemps du pouvoir du peuple européen! Chaque année au mois d'avril, le CESE organise, en association avec les principales organisations de la société civile en Europe, une rencontre entre les citoyens actifs et les parties prenantes, afin de revoir et de renouveler le processus participatif mis en place par l'ICE.

www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.events-and-activities-eci-day-2015

Se faire comprendre dans plusieurs langues

Lorsque l'on désire s'engager dans une action concernant l'élaboration de la politique européenne, que l'on soit un citoyen ou une institution établie, l'enjeu principal est le même pour tous: communiquer ses idées à tous les citoyens de l'UE dans leur propre langue. En ce qui concerne l'ICE, le CESE propose maintenant un nouveau service unique en son genre pour les ICE enregistrées, en traduisant gratuitement leurs textes officiels d'enregistrement dans les autres langues de l'UE.

citizensinitiative@eesc.europa.eu

Pour en savoir plus

Le CESE a mis en place, avec les centres de soutien des ICE non gouvernementaux (voir paragraphe suivant), un service d'information unique sur les principaux faits et expériences pratiques relatifs à l'ICE. Il vous propose une liste de tous les documents disponibles (études, évaluations juridiques, articles et publication) et des explications sur le moyen d'y accéder.

<http://xteam.eesc.europa.eu/sites/eci-db/>



LE CENTRE DE SOUTIEN

Société civile et médias citoyens

De l'aide à portée de main: servez-vous!

En tant que citoyen actif de l'UE vous n'êtes vraiment pas seul. Il en existe plus de 400 millions d'autres comme vous. Vous n'êtes pas seul non plus lorsque vous voulez obtenir le soutien de l'administration et de la société civile pour faire entendre votre voix. Parmi les nombreuses ressources disponibles, nous vous recommandons les organismes transnationaux suivants pour vous guider et vous aider en Europe.

Initiative citoyenne européenne

– Le centre de soutien de l'ICE est une initiative gérée conjointement par le Service européen d'action citoyenne, «Democracy International» et l'Institut européen sur l'initiative et le référendum. Ce centre propose des mises à jour sous la forme de lettres d'information, des conseils personnalisés, des études et des analyses et un accès à la base de connaissance de l'ICE.

www.ecas.org/civic-engagement/eci-support-centre
elisa.bruno@ecas.org

– L'«ECI Campaign» est une organisation travaillant exclusivement à une bonne introduction et une bonne mise en œuvre de l'initiative citoyenne européenne et qui propose des informations et un soutien pour la campagne.

www.citizens-initiative.eu/about/the-eci-campaign
berg@citizens-initiative.eu

Démocratie participative

- Le Centre de recherche sur la citoyenneté active et la démocratie participative de l'université de Wuppertal regroupe et analyse des données sur les procédures et les pratiques dans les démocraties directes modernes. Il vous propose des conseils, des formations et des cours et héberge des ressources en ligne comme le «Direct Democracy Navigator».

www.direct-democracy-navigator.org

editor@direct-democracy-navigator.org

- En Europe, les organisations gouvernementales sont de plus en plus nombreuses à investir dans la mise en place d'infrastructures soutenant la citoyenneté active et la démocratie participative et donnant des informations sur la manière de faire entendre sa voix. Un nouveau réseau d'administrations régionales et locales a été mis en place.

www.beteiligungportal-bw.de/network-participation

Fabian.Reidinger@stm.bwl.de

Citoyens et journalisme

- Euractiv met en relation la citoyenneté européenne active et le journalisme professionnel en ligne et propose des articles, des avis, des études et des informations contextuelles en trois langues (anglais, français et allemand) sur tout ce qui se passe dans le domaine de la politique en Europe:

www.euractiv.com

fondateur@euractiv.com

- «People. Participation. Pouvoir» est le slogan de la plate-forme d'information des médias sur la démocratie directe de swissinfo.ch, le service international de la Société suisse de radiodiffusion et télévision, où vous trouverez des articles, des avis et des informations de fond sur la citoyenneté active et la démocratie participative dans le monde, en dix langues: anglais, français, allemand, espagnol, arabe, russe, chinois, portugais, italien et japonais.

www.swissinfo.ch/directdemocracy

amr.huber@swissinfo.ch

Notes





Ce passeport a été conçu et rédigé par Bruno Kaufmann, journaliste, politologue et président de la commission des élections à Falun, en Suède, la première ville d'Europe à avoir publié un passeport de la démocratie locale, en 2013.

<http://falun.se/democracy>

<http://people2power.info>

<http://iri-europe.org>

FALUN

people2power
hosted by **swi** swissinfo.ch

IRI Initiative and
Referendum
Institute Europe

Illustrations: © istock (pages 2/6/7/10/12/14/16/21/22/23)



Comité économique et social européen

Rue Belliard 99
1040 Bruxelles
BELGIQUE

Responsable d'édition: unité "Visites et Publications"
EESC-2015-15-FR

www.eesc.europa.eu



© Union européenne, 2015
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.



Print
QE-04-15-149-FR-C
ISBN 978-92-830-2702-7
doi:10.2864/66758

Online
QE-04-15-149-FR-N
ISBN 978-92-830-2699-0
doi:10.2864/271385

FR